



De quelques mots voyageurs au long cours

COMMUNICATION DE WILLY BAL
À LA SÉANCE MENSUELLE DU 11 JUIN 1994

Dans le *Voyage à l'île de France*, Bernardin de Saint-Pierre, parlant des dames de la bonne société, écrit : « Dès qu'il y a un bal, elles arrivent en foule, voiturées en palanquin. C'est une espèce de litière, enfilée d'un long bambou que quatre Noirs portent sur leurs épaules : quatre autres les suivent pour les relayer. » L'intérêt de ce texte est de décrire l'objet, le mode de locomotion et d'attester la chose et le mot à l'île Maurice en 1768. À la Réunion, on ne trouve le mot qu'en 1833. Son histoire est assez bien connue des lexicologues. Je ne ferai que la rappeler brièvement. *Palanquin* apparaît en français en 1589 selon le dictionnaire de Bloch et von Wartburg, en 1610 seulement d'après le *Robert historique*. L'hypothèse couramment admise y voit un emprunt au portugais *palanquim*, attesté vers 1545, auquel on reconnaît une origine indienne, peut-être le telugu *pallakī*, apparenté lui-même au sanscrit *paryañka* « lit, litière ». Cette explication ne soulève aucun problème phonétique ou sémantique — et me semble confirmée par l'histoire de ce mode de locomotion. Toutefois, certains philologues, dont José Pedro Machado, auteur du *Dicionário etimológico da Língua portuguesa*, n'excluent pas que *palanquim* soit un dérivé de *palanque*, attesté dans cette même acception quelque dix ans plus tôt et qui pourrait être apparenté au latin vulgaire *palanca*, latin classique *palanga* — gros bâton servant à transporter de lourdes charges —, d'où notamment le français *palanche*.

Venons-en à deux synonymes ou quasi-synonymes moins connus de la lexicologie française.

Leconte de Lisle intitule l'un de ses *Poèmes barbares*, exactement le trente-quatrième du recueil, « Le manchy », composé vers 1858.

Sous un nuage frais de claire mousseline
Tous les dimanches au matin,
Tu venais à la ville en manchy de rotin,
Par les rampes de la colline.

Évocation d'une jeune créole, prématurément disparue, qui arrache au poète parnassien un de ses rares cris :

O charmes de mes premiers rêves !

Robert Chaudenson, dans son monumental *Lexique du parler créole de la Réunion* (1974), signale le mot comme vieux et ajoute que la graphie la plus courante dans les documents anciens de l'île est *manchit*. Toutefois, les premières attestations, datant respectivement de 1817 et de 1833, fournissent la forme *manchil*. L'observation faite en 1817 précise que « les manchils, autre espèce de palanquin, sont beaucoup plus simples : ce n'est qu'un petit lit suspendu sous un tendelet mobile » et, confirmant le témoignage de Leconte de Lisle, ce texte note qu'« il n'est guère de femme blanche qui n'ait son manchil ».

Le *Glossary of Anglo-Indian Colloquial Words and Phrases* de Hobson-Jobson (édité par H. Yule et A.C. Burnell, 1903) cite en anglo-indien les formes *manjeel* (1811) et *muncheel* (plus rarement *munsheel*), dont nous avons plusieurs attestations à partir de 1819, toutes relatives à la côte de Malabar (Sud-Ouest de l'Inde). Ces formes sont rapprochées du concani *machil* ou *manchil*, du tulu (langue dravidienne) *māñchilu* ou du malaïal *mañjil*, dont l'origine pourrait être le sanscrit *mañcha* signifiant « lit, siège ».

D'autre part, dans l'Inde ci-devant portugaise, on désignait par *machila* ou *manchila* (variante graphique *manchilla*) une sorte de lit portable, fait de bois, avec le fond et les côtés en rotin, suspendu par des chaînes à une perche de bambou, couvert d'une espèce de petite tente protégeant de la pluie ou du soleil, le tout porté sur les épaules de quatre hommes.

Anglo-indien *muncheel*, luso-indien *manchila*, français réunionnais *manchil* désignant une même réalité sont évidemment tirés de la même source. Ajoutons-y les témoignages venus de l'Afrique du Sud-Est, où le mot est attesté dans des textes portugais sous diverses formes graphiques *maxila*, *maxilla*, *machila*, *machilla*. On trouve aussi *machira*, qui ne pose aucun problème phonologique : la variation *l/r* est très fréquente dans les langues bantoues, qui ne possèdent généralement qu'un seul de ces deux phonèmes.

L'analogie référentielle avec le palanquin incline à penser à une origine indienne, appuyée sur les formes des langues indiennes citées plus haut. Cette hypothèse est très répandue ; elle avait notamment été acceptée par Mgr Rodolfo Dalgado, spécialiste de la lexicologie luso-orientale, dans son ouvrage de 1913, *Influência do Vocabulário Português em Línguas Asiáticas*. De la côte de Malabar, les Portugais auraient introduit le mot dans l'Afrique du Sud-Est et dans les îles de l'Océan Indien.

Mais voilà que la comparaison des datations met en difficulté l'hypothèse de l'origine indienne. Les formes anglo- ou lusoindiennes ne sont relevées qu'à partir du début du dix-neuvième siècle, alors que les formes africaines sont abondamment attestées deux siècles plus tôt, exactement à partir de 1609.

La chose se complique quand on réunit le corpus des attestations africaines du type MACHILA. À côté des formes qui désignent une espèce de palanquin, on en trouve qui désignent une grosse toile de coton. Ce sens est le plus ancien, attesté dès 1569, et est encore noté à l'époque contemporaine dans le district de Tete et dans le Zambèze inférieur, sous la forme *machira*. Celle-ci pourrait être le pluriel, avec le préfixe *ma-*, de *chira* « grosse toile de fabrication indigène ».

Homonymie ou polysémie ? *Crux* des lexicologues. Une meilleure connaissance de la réalité désignée peut nous aider à voir clair. J'ai cité plus haut une description de la *machila* faite de bois et de rotin mais tous ces palanquins ne sont pas faits des mêmes matières. Voici une autre description, datée de 1808, se rapportant à Goa : « A machilla é uma especie de palanquim usado em Goa. He meramente um panno de lona suspenso de um bambú, que é levado á cabeça de quatro homens » [Une *machilla* est une espèce de palanquin employé à Goa. C'est simplement une pièce de toile suspendue à un bambou, qui est porté sur la tête de quatre hommes.] Un texte de 1885 apporte une confirmation, non sans quelque

malice : « O sr. governador levava uma machila (cadeirinha) feita de lona forte, e andou socegado ; mas eu, infelizmente, nao tinha senao uma machila cm forma de rode. » [Monsieur le gouverneur avait une *machila* de forte toile, et voyagea confortablement ; mais moi, malheureusement, je n'avais rien d'autre qu'une *machila* en forme de hamac.]

Du sens le plus anciennement attesté du type MACHILA — grosse toile de fabrication indigène —, on a pu passer très aisément par métonymie, *pars pro toto*, au sens de « palanquin fait d'une pièce de toile ».

Ainsi résolu le problème de la polysémie du mot africain, revenons à la question du sens dans lequel s'est fait le voyage de ce mot migrant. Les deux siècles de décalage entre les attestations africaines et les attestations indiennes ainsi que certains doutes sur le caractère indigène ou vernaculaire des formes indiennes invoquées comme étymons ont amené Rodolfo Dalgado à proposer pour le type MACHILA une migration à partir de l'Afrique du Sud-Est (Cf. *Contribuições para a Lexicologia Luso-Oriental*, 1916, et *Glossário Luso-Asiático*, 1921). Cette thèse est défendue également par d'autres lusitanisants, dont Luis de Matos.

Quoi qu'il en soit de son origine, le mot est bien vivant à l'époque contemporaine en portugais de Mozambique, comme en témoigne une glose du romancier Rodrigues Júnior, dans *Muende* (Lourenço Marques, 1960) : « *machila* : transporte de que os indígenas se servem para levarem os brancos e as pessoas importantes do regulado » [moyen de transport dont les indigènes se servent pour véhiculer les blancs et les personnes importantes de la chefferie].

Machila a d'ailleurs traversé le continent noir sur les pas des voyageurs et trafiquants portugais. C'est ainsi que l'ethnologue allemand Adolf Bastian, auteur de *Ein Besuch in San Salvador, der Hauptstadt des Königreichs Congo. Ein Beitrag zur Mythologie und Psychologie* (Bremen, 1859), a noté, à Luanda, dans les années 1850 : « Die Europäer lassen sich stets in Maschiles, die den indischen Palankinen ähnlich sind, tragen » [Les Européens se font toujours porter dans des *Maschiles*, qui sont semblables aux palanquins indiens]. *Maschiles* est une transcription à l'allemande du pluriel de l'afro-portugais *machila*.

Enfin, j'ai aussi rencontré le mot dans un texte portugais de 1880, relatif à l'île de Saint-Thomas, dans le golfe de Guinée : « ...tomando a *posicao* servil do negro carregador de maxilla... » [...prenant la position servile du noir porteur de

maxilla...] (Nuno de Freitas Queriol, « As Missões Cathólicas em África », *Bol. Soc. Geo. Lisboa*, 2a Sér., 1 (1880, p. 25).

Une dernière remarque : le mot *manchil*, *manchy* ou *manchit* de la Réunion est du genre masculin alors que *machila* est féminin en portugais. Serait-ce un indice du fait qu'à la Réunion il aurait été amené plutôt par l'anglo-indien ? Ou bien ce changement ne serait pas significatif : il s'est opéré de même dans le mot suivant.

En Afrique centrale, le terme le plus courant pour désigner ce moyen de transport est *tipoy*, masculin en français, dont les variantes graphiques sont nombreuses, signe d'un emprunt oral (*tipoye*, *tipoie*, *tippoy*, *tippoï*, *tshipoy* avec une palatalisation qui fait penser au brésilien ou à certaines langues bantoues). Une dérivation a produit *tipoyeur* « porteur de tipoy » employé notamment par P. Davister dans *Ma Congolie en nœud papillon* (Luttre, 1954, p. 114). *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (sigle IFA, 1^{re} éd. 1983, 2^e éd. 1988) note *tipoy* au Zaïre et au Rwanda¹. Mais je l'ai rencontré aussi dans le *Voyage au Congo* d'André Gide (87^e éd., p. 90), texte sur lequel je reviendrai, et dans *Heures africaines* de James Vandrunen (Bruxelles, 1900, p. 217), où l'auteur évoque une scène qui se déroule au Gabon : « ...une Européenne en robe blanche [...] passe en hamac de transport, un tippoï, porté par deux noirs en longue chemise. »

Tipoy est emprunté au portugais *tipóia*, nom féminin, lui-même repris d'une langue amérindienne du Brésil (le tupi-guarani). On trouve ce mot à la fin du seizième siècle, désignant une sorte de filet ou un vêtement féminin (une pièce d'étoffe) dans lequel les mères indiennes portent leurs jeunes enfants (Cf. G.

¹ La notice du mot fournit les informations suivantes :

1° Chaise à porteurs. « Le tipoye débouche du sentier. Bien qu'ils soient en nage, les porteurs se mettent au petit trot pour ménager à leur redoutable fardeau — et à eux-mêmes, les plus nobles porteurs — une entrée solennelle devant ces lourdauds de paysans ! » (G. Bolombo, *Kavwanga*, Namur, 1954, p. 15).

Syn. : chaise de poste.

Comp. : tipoy-cheval.

2° Hamac en cordes ou en osier, fixé à un ou deux bambous, porté par une équipe de deux, quatre ou six porteurs qui se relaient.

Encycl. On s'en servait à l'ép. colon. pour transporter les notables et pour traverser les marais ou des passages difficiles. L'usage du hamac fut interdit pendant quelque temps, sous prétexte d'abus (cf. M. L. Bevel, *Le Dictionnaire colonial [Encyclopédie]*, Bruxelles, 3^e éd., 1955, p. 148). Utilisé aujourd'hui encore au Rwanda pour le transport des blessés.

Syn. : hamac.

Dér. : tipoyeur.

Friederici, *Amerikanistisches Wörterbuch und Hilfsörterbuch für den Amerikanisten*, 2^e éd., Hamburg, 1960, p. 611-612). Selon J. P. Machado, le sens de véhicule, moyen de transport, n'apparaîtrait qu'en 1874. Date manifestement erronée, trop tardive. Mgr Rodolfo Dalgado fournit, de 1845, une attestation non équivoque de ce sens : « uma tipoa muito rica com cortinas de seda » [un tipoy très riche avec des rideaux de soie]. De même, vers 1850, Adolf Bastian, dans l'actuel Angola, observe des « Hängematte » [hamacs] de transport dits *Tipoya*. Un passage de *l'Historia de Angola* due à da Silva Corrêa (t. I, p. 83), dont la glose est particulièrement explicite, me permet de remonter la datation jusqu'à 1782 : « [A tipoya :] Hũa rede em q. vō sentadas, ou recostadas, coberta de um tejadilho, rodeada de cortinas » [Un hamac dans lequel elles [les dames] sont assises ou couchées, couvert, entouré de rideaux].

Revenant au français, retrouvons la description que fournit André Gide (op. cit., note 1) : « Le *tipoy* est un fauteuil suspendu, non entre deux tiges de bambou, comme on pourrait le croire d'abord, mais entre deux palmes du gigantesque palmier-ban². Entre ces brancards se glissent les porteurs, deux à l'avant, deux à l'arrière. Reliés aux brancards, deux supports, un pour chaque couple de porteurs, pèsent sur l'épaule de ceux-ci assumant le poids de l'ensemble. [...] Au-dessus du fauteuil, des nattes posées sur des tiges arquées, forment toiture, c'est le *shimbeck*... »

Dans la citation portugaise précédente, il était aussi question d'une couverture (le *tejadilho*) de la *tipoya*. Ailleurs, à propos de la *machila* de l'Inde portugaise, les auteurs font état d'une *tenda* ou d'un *tendilhao* (sorte de tente), protégeant de la pluie ou du soleil. Dans la plus ancienne description du *manchil* réunionnais, d'après des notes datées de 1817, par A. Billiard dans son *Voyage aux colonies orientales* (Paris, 1822), il était question d'« un petit lit suspendu sous un tendelet mobile ».

Soit dit en passant, quoique attesté depuis 1611 (Cotgrave), le mot *tendelet* figure assez rarement dans les dictionnaires. C'est un emprunt fait à l'italien *tendaletto*, diminutif de *tendale* « grande tente » et, comme terme de marine,

² Le palmier-ban, synonyme de palmier-raphia (Bénin, Côte-d'Ivoire, Togo selon l'IFA), désigne le *Raphia gigantea* et le *Raphia hookeri* en forêt, le *Raphia sudanica* en savane, c.-à-d. un palmier arborescent exploité pour le rachis de ses feuilles et pour sa sève, qui donne le vin de palme. Dans le contexte du récit d'André Gide, il s'agit probablement du *Raphia gigantea*.

« marquise ». Or, dans ce même langage technique, *tendelet* désigne un abri, une sorte de tente montée à l'arrière d'une embarcation. Le passage d'un terme de marine à des usages de terre s'observe fréquemment dans les variétés d'Outre-mer du français, pour des raisons faciles à comprendre.

Le tendelet du tipoy congolais se dénomme donc *shimbeck* dans la notation d'André Gide. Ce mot, sous les graphies *chimbeck* et *chimbèque*, a été relevé, comme nom masculin, dans l'IFA exclusivement pour le Zaïre, dans le sens suivant : « habitation assez élémentaire servant de seconde résidence dans un lieu touristique, de gîte d'étape, de maison provisoire ou de logement pour le personnel domestique ». Il vient fréquemment sous la plume des écrivains coloniaux belges :

James Vandrunen : « ...des huttes disloquées, des assemblages de paille et de bambous, des *chimbèques* entourés de claies mal façonnées... » (*Heures africaines*, Bruxelles, 1900, p. 247).

Ekotongo (pseudonyme de Félicien Molle) : « Entre les bambous disjoints du chimbeck, il aperçoit les éclairs... » (*Peaux noires. Contes et croquis congolais*, Charleroi, sans date ni pagination). [L'auteur, qui a vécu chez les Bangala au début du siècle, emploie couramment ce mot sans le placer entre guillemets ni le gloser, comme il le fait pour d'autres mots bantous].

G.-D. Périer : dans *Moukanda* (2^e éd., Bruxelles, 1924), on trouve, p. 47, la photographie d'une hutte avec la légende : « Chimbèque servant d'atelier de menuiserie. »

H. De Langhe : « À mi-côte un chimbèque assez délabré, blanchi à la chaux » (*Contes de la Lukenye et du Kasai*, t. II, Léopoldville, 1947, p. 11).

Bref, ce mot était très répandu dans le français colonial du Congo belge, avec le sens général de hutte de construction primitive, sommaire. On voit aisément par quel procédé métonymique on a pu passer au sens de toiture élémentaire, faites (le nattes posées sur des perches.

L'origine du mot fait ou a fait difficulté³. Pour Léo Bittremieux, auteur de *Mayombseh ldioticon* (Gent, 1922), le kiyóombe (variété occidentale du groupe kongo) *kimbeko* « hutte, case » est un « basterwoord », provenant de *chimbeck* (p. 223), thèse qu'il confirme encore en 1927 dans *Deel III Verbeteringen en Aanvullingen* (Brussel) : « ongewoon woord van vreemden oorsprong » (p. 854). C'est de L. Bittremieux que K.E. Laman, auteur du *Dictionnaire kikongo français* (Bruxelles, 1936), a dû reprendre « *ki-mbeko* (Ouest), du fr. chimbèque, case », (p. 249 a). Mais le mot figurait déjà chez R. Butaye, *Kikongo-français, français-kikongo* (Roeselaere, 1909) : *kimbeko* « chimbeck, case » p. 71 a). On a donc cru longtemps à une origine européenne. Le français étant évidemment exclu, on a mené des recherches en portugais et en anglais, les deux langues qui, à date ancienne, ont exercé une influence sur cette région d'Afrique centrale. Elles n'ont donné aucun résultat. Il semble acquis que le transfert doit être inversé et que le bantou *kimbeko* est le point de départ du français colonial *chimbèque*. Une évolution phonétique identique (palatalisation de *k* devant *i*) s'est produite, par exemple, dans *kikwaánga* > *chikwangue* (pâte de manioc fermentée), *kimpéensi* (*kimpèenzi* selon Laman 257 b) > fr. *chimpanzé*. Si on veut remonter plus haut dans l'étymologie, on peut émettre l'hypothèse d'un rapport avec *bèko*, *mbèko* du kikongo méridional, attesté chez Laman et déjà chez W. H. Bentley (*Appendix to the Dictionary and Grammar of the Kongo Language*, Londres, 1895) avec le sens de « place réservée, sûre », d'où *kuna beko* « secret, privé ».

D'autres dénominations encore ont cours en Afrique noire ou dans les îles de l'Océan Indien pour le palanquin ou des moyens de transport présentant quelque analogie.

Curieux engin et non moins curieuse composition lexicale que l'on trouve dans *tippoy-cheval* attesté par l'IFA au Zaïre et défini comme « variété de chaise à porteurs [...], bâton muni en son milieu d'une selle garnie d'étriers et destiné à être porté par deux hommes, sur l'épaule ». Ce composé est employé par H. De Langhe (*op. cit.*, p. 218) : « Le substitut grimpa dans sa cathèdre, Klauwaerts escalada sa bique et De Noyette dut monter sur son tippoy-cheval, mais je doute

³ Je n'aurais pu rédiger ce passage de ma communication sans les informations qui m'ont été fournies par mon collègue et ami bantouisant, le R. P. Jan Dacleman s.j. Je tiens à l'en remercier bien vivement.

fort qu'il fit galoper ses hommes, ce matin-là. » À en juger par le contexte, ce mode de locomotion ne devait guère être confortable ! Il me semble qu'il s'agit d'une sorte de calque par analogie du portugais *cavalo-de-pau* « cheval de bois », dont le référent est identique.

Dans la même citation, on trouve le mot *cathèdre*, qui ne fait pas l'objet d'une entrée dans l'IFA. Il me semble pouvoir y reconnaître une adaptation du portugais *cadeirinha* « chaise à porteurs », qui remonte d'ailleurs au même étymon gréco-latin.

D'autres termes encore :

– *chaise-hamac*, enregistré dans l'IFA en Côte-d'Ivoire, comme vieilli et défini en ces termes. « Moyen de transport des chefs traditionnels et des personnages importants », avec une citation tirée du quotidien ivoirien *Fraternité-Nation* du 16 février 1975 : « Sa dernière sortie, transporté dans une chaise-hamac, il [un roi] l'a faite en 1957. Depuis cette ultime marche triomphale, la chaise-hamac est reléguée au plafond d'une boutique. »

– *chaise de poste*, localisé au Zaïre par l'IFA et défini comme « chaise à porteurs ». Le mot est employé par H. De Langhe (*op. cit.*, p. 213) mais placé entre guillemets : « Le premier voyageait dans une originale “ chaise de poste ” que huit noirs déplaçaient à une cadence assez accélérée pour son poids mais en se relayant souvent... » [La scène se passe dans la plaine du Kasai].

– *fauteuil*, décrit par R. Chaudenson (*op. cit.*, 1, p. 171-172), qui, à la suite d'un malencontreux accident survenu en brousse, en a fait l'expérience personnelle vers 1970... Nous le citons largement : « Le transport des personnes s'effectuait encore récemment dans les “ Hauts ” de l'île [de la Réunion] en “ chaise à porteur ” [fôtèy] [...] Aujourd'hui ce mode de transport est encore en usage mais est réservé aux malades ou aux vieillards. Le “ fauteuil ” [fôtèy] est en fait une “ sorte de petite chaise longue pliante ” que l'on fixe sur deux longues barres de bois à l'aide de “ cordes ” [...] ou de “ ligatures ” [...] de feuilles d'aloès ” [...] que l'on a préalablement “ chauffées ” [...] pour les rendre plus résistantes. Les barres de soutien sont en général prises dans “ la hampe d'un aloès ” [...]. Le port s'effectue de deux façons :

1° À deux “ porteurs ” [...]; les supports sont alors pourvus de “ bretelles ” [brikòl] que les porteurs se passent sur les épaules, en se mettant entre les

supports, l'un devant le fauteuil, l'autre derrière. Il s'agit alors d'une " chaise à bretelles " [fôtèy brikòl].

2° Mais il existe aussi des " fauteuils " sans " bricoles " ; dans ce cas, les supports reposent directement sur les épaules des porteurs, il y a en général quatre porteurs, mais parfois deux seulement. »

– *filanzane*, nom masculin, mentionné sans exemple dans le *Grand Robert* (2^e éd.) comme datant de la fin du dix-neuvième siècle et tiré d'un parler malgache, sorte de chaise à porteurs. L'érudition et l'amabilité de mon cher confrère et ami Georges Sion me permettent de compléter cette notice par la citation d'un poème de Jules Supervielle, intitulé *Le Filanzane*, publié dans un recueil de 1922, *Débarcadères*, et repris dans un volume de 1956, *L'Escalier*. En voici des extraits : Je ne veux pas mourir avant / Que me portent en filanzane / Douze nègres dans la savane, [...] Mais où cueillir le filanzane / Le nègre et les éléphants ?

– *hamac*, attesté par l'IFA, dans le sens de chaise à porteurs, illustré par une citation de l'écrivain zaïrois Zamenga Batukezanga : « [...] Lubiku était un mundele-ndombe, un noir à la peau blanche. On le transportait en hamac partout où il allait » (*Sept frères et une soeur*, Kinshasa, 1974, p. 56). [Un mundele-ndombe est un Zaïrois qui se conduit comme un Blanc.] De *hamac* a été tiré *hamacaire* « porteur de hamac », relevé par l'IFA en Côte-d'Ivoire, comme vieilli.

Notre randonnée en manchil, en tipoye ou en une autre variété de palanquin se termine. Elle a été longue, elle nous a menés par les pistes de l'Inde, des îles de l'Océan Indien, de l'Afrique noire. Le soir tombe vite sous les Tropiques. Nous aspirons à gagner le gîte d'étape, où nous accueillera pour la détente, le rafraîchissement, une galerie ouverte, au toit en pente, accotée à la façade de toute construction de style dit colonial.

Si nous avons été véhiculés en tipoye, cette galerie se dénommera le plus souvent *vérandah*. C'est en effet, d'après l'IFA, le mot qu'on emploie couramment en français du Bénin, de Centre-Afrique, de Côte-d'Ivoire, du Sénégal, du Tchad, du Togo ; il se rencontre aussi au Zaïre. Le sens du français standard « galerie vitrée contre une maison, pouvant servir de petit salon » est rare en Afrique. C'est à sa particularisation sémantique que ce mot doit d'y être considéré comme un africanisme et de se trouver repris ici.

Je ne m'y attarderai pas si ce n'est pour rappeler que l'histoire des étymologies proposées pour ce mot et l'histoire du mot lui-même pourraient constituer à elles seules un voyage au long cours.

Les premiers étymologistes nous conduisaient en Orient : persan, sanscrit. Plus proche de nous, le grand lexicologue catalan Joan Corominas faisait un rapprochement prudent avec le celtique. Mais W. Meyer-Lübke, le prince des romanistes, regroupe le portugais *varanda* (fin du quinzième siècle, datation qui me semble tardive), le catalan *barana* (1082), l'occitan *baranda* (douzième siècle), l'espagnol *baranda* (vers 1460). Une famille polysémique dont le sème commun semble être celui de « clôture » : rampe d'escalier, balustrade, garde-fou de balcon, clayonnage d'un parc à moutons, etc. D'où, par métonymie, en portugais, « grand balcon, terrasse ». Cette famille peut se rattacher au latin *vara* « poutre transversale, perche fourchue », du latin classique *varus* « recourbé ». Soit dit en passant, *vara* est représenté en wallon par *wéve* « chevron » de charpente). On ne doute plus que les formes qui apparaissent dans certaines langues indiennes, comme *varanda/waranda* attesté chez Vasco de Gama en 1498, ou le bengali *baranda* ainsi que l'anglo-indien *veranda(h)* (1711) sont d'origine romane et plus précisément portugaise. C'est aux Indes et en Extrême-Orient que le mot a pris le sens de galerie légère, souvent en bois, généralement ouverte, adossée à une maison.

Si le mot a été transporté en Orient par les caravelles de Vasco de Gama, il est parvenu au français par l'anglais. C'est, selon le *Robert historique*, en 1758 qu'il apparaît en français dans la traduction d'un ouvrage anglais, *Voyage aux Indes orientales*. Il ne s'y est répandu qu'au dix-neuvième siècle. Pierre Loti l'emploie dans le *Roman d'un Spahi* (1881), Galliéni, dans son *Voyage au Soudan français* (1885).

Revenons à la ci-devant Île Bourbon pour évoquer avec Leconte de Lisle : « Les grands-parents assis sous la varangue fraîche... » (1862).

Citation que l'on peut joindre à celles qui ont été recueillies à l'entrée *varangue* dans le *Grand Robert* et son *Supplément*. D'abord celle de Baudelaire (*Poèmes en prose*, Spleen de Paris, 24 (1857) : « [...] au delà de la varangue, le tapage des oiseaux ivres de lumière [...] » (souvenir de l'Île Bourbon).

Puis celle de Toulet (*La jeune Fille verte*, I) : « Elle (la maison) était flanquée, sur les deux façades, de galeries ouvertes, assez insolites si loin des Indes, où on les nomme varangues. »

Enfin, de Blaise Cendrars (*Rhum*, 1958) : « Dans la brousse, aussitôt qu'on s'éloigne des maisons des fonctionnaires, où les photophores grésillent sous les varangues, la chaleur est plus dense [...]. »

Selon R. Chaudenson (*op. cit.*), le mot est employé aussi dans les autres îles de l'Océan Indien : Maurice, Rodrigue, Seychelles, ainsi qu'à Madagascar.

La première attestation, sous la graphie *warangue*, est localisée en Inde et datée de 1736, d'après l'ouvrage de J. Vinson, *Les Français dans l'Inde*. À Bourbon, on trouve *varangue* en 1752. À Madagascar, on peut citer B. F. Legueval de Lacombe, dans son *Voyage à Madagascar et aux Îles Comores* (Paris, 1840) : « Je l'aperçus assis sous la varangue de sa case. » L'ancienneté du mot à Madagascar est attestée par l'étude de L.-F. Flutre « De l'apport de Madagascar au français d'Outre-Mer aux XVII^e et XVIII^e siècle » (in *Annales de l'Université de Madagascar*, t. 1, 1963, p. 3-21). La définition qu'en donne ce philologue est très précise : « galerie légère qui règne sur toute la longueur de la façade d'une habitation et où l'on se tient ordinairement le soir pour respirer l'air frais » (p. 20).

Les étymologistes s'accordent pour voir dans *varangue* le résultat d'une évolution particulière du portugais *varanda*, sous l'attraction d'un terme familier à tous les gens de mer, *varangue* (1573 ; la forme primitive étant *varengue*, 1382). Désignant une pièce courbe ou fourchue placée sur la quille (l'un navire, ce mot est d'origine incertaine, probablement germanique comme beaucoup de termes de marine : l'ancien norrois a *wrong*, des formes apparentées sont attestées dans diverses langues germaniques⁴).

Aucun lien sémantique ne rattache les deux homonymes. L'intermédiaire formel entre l'étymon portugais et le français *varangue* « véranda » a pu être engendré par une francisation directe du portugais, produisant normalement *varande*. Or cette forme a été recueillie à Nouméa, malheureusement sans datation. Elle est signalée par Patrick O'Reilly dans « Le français parlé en

⁴ L'hypothèse, avancée par P. Guiraud, d'une origine latine (*vara*, déjà alléguée pour *véranda*), passant par l'espagnol et de là arrivant au français, ne tient pas devant la datation ; l'espagnol *varenga* date seulement de 1696 ; Corominas le considère comme un emprunt fait au français.

Nouvelle Calédonie... » (dans le *Journal de la Société des Océanistes*, IX, 9 décembre 1953). On peut conjecturer que telle francisation s'est produite très tôt. De *varande* à *varangue*, l'écart phonétique est réduit.

Mais, dans une partie de l'aire du tipoye, la galerie, la terrasse couverte porte aussi un autre nom, sans parenté avec le français commun, un nom particulièrement évocateur pour les anciens coloniaux et cher aux auteurs de littérature dite coloniale et à certains de leurs successeurs actuels, la *barza*. On trouve de ce mot une attestation très ancienne, dans une composition manuscrite d'Émile Banning (né à Liège en 1836), datée du 6 janvier 1856 et intitulée « La Traite » : « Sous l'antique figuier dont les bras éployés / Versaient sur la barza des ombrages sacrés, / Folâtraient des enfants, des choeurs de jeunes filles » (cité dans G.-D. Périer, *Petite Histoire des Lettres Coloniales de Belgique*, Bruxelles, 1942, p. 17).

Citons seulement deux témoignages littéraires du vingtième siècle, que séparent presque soixante ans : « Sous la barza, à l'heure méridienne, le thermomètre voisine aux environs de 40 degrés », chez Raoul-H. Dumont, dans *Un colonial de quat'sous* (Bruxelles, 1935, p. 117). Le second : « Nous avons pris le calé sur la barza où Philippe, une fois ses cadeaux déballés, a déployé la carte du Zaïre sur la table basse », chez France Bastia, dans *L'Herbe naïve* (Paris - Louvain-la-Neuve, 1990, p. 17). Une note infrapaginale explique *barza* : « terrasse couverte longeant la façade des maisons. »

L'IFA signale le mot au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire, au Rwanda, au Zaïre. J'y ajouterai le Burundi. La définition montre bien qu'il s'agit d'un apport colonial : « Terrasse couverte prolongeant le seuil des constructions non traditionnelles, magasins, boutiques, habitations particulières. Se dit parfois de l'auvent protégeant la terrasse. » Ainsi est justifiée l'alternance des prépositions *sous* et *sur*, que l'on a pu remarquer dans les citations littéraires : « on se tient *sous* la barza », « on reste *sur* la barza ».

Je pense avoir élucidé l'histoire du mot. Celui-ci, sous les formes *barza* ou *baraza*, est employé en swahili pour désigner notamment un lieu de réception, une salle d'audience ou de réunion, mais aussi un hangar, un pavillon, un kiosque, une véranda, un vestibule ou portique où l'on se réunit pour causer, traiter les affaires, juger, etc. Le swahili l'a emprunté sans modification sémantique à l'arabe de

Mascate. Le mot est probablement apparenté ou emprunté à l'hindi *baroza* « vestibule⁵ ».

Le français colonial a repris *barza* au swahili et l'a répandu en direction de l'Ouest. Des langues bantoues occidentales, qui n'ont jamais eu de contact avec le swahili ni avec l'arabe, ont à leur tour emprunté ce mot au français colonial : c'est le cas du kikongo de la région de Kisantu qui emploie la forme *mbalasa*, adaptée à son phonétisme propre mais sans modification sémantique.

Assis dans les traditionnels fauteuils de rotin, autour de la table basse, qui meublent la *barza*, que pourrions-nous nous offrir comme rafraîchissements ? Sans doute le whisky-soda de 18 heures, le classique des classiques, « incontournable » institution coloniale mais anglicisme absolument dénué d'intérêt lexicologique. Nous opterons pour une corbeille de fruits, à manger frais ou à déguster en sorbet.

C'est que les fruits ne manquent pas sous ces latitudes. Relisons la description qu'Ekotongo (*op. cit.*), évoquant le début du siècle, nous donne d'une ville qui pourrait être la ci-devant Stanleyville : « [...] de larges avenues bordées d'arbres fruitiers : des manguiers aux têtes ombreuses, des citronniers, des orangers odorants, des papayers, des bananiers, des corossols ou "Cœur de bœuf", des goyaviers et, grimpant le long d'une palissandre, une liane barbadine offrait de délicieux maracoudjas. » Tableau édénique, auquel il ne manque que le serpent, sans doute lové dans le bananier !

À l'exception de *citron*, de filiation latine directe, tous les noms des fruits évoqués nous viennent d'Outre-Mer. Pour la plupart de ces voyageurs au long cours, l'origine et l'itinéraire sont bien connus des lexicologues. Aussi ne m'y attarderai-je pas. *Mangue* nous vient du tamoul par l'intermédiaire du portugais, *orange*, du persan par l'arabe qui l'a transmis à l'italien, *papaye*, d'une langue caraïbe par l'espagnol, *banane*, d'une langue bantoue de Guinée par le portugais, *goyave* (forme primitive *gouïave*, encore d'usage en martiniquais), de l'arawak, langue amérindienne des Caraïbes, par l'espagnol.

⁵ Cf. *A Standard Swahili-English Dictionary*, Oxford-London, 1939, s.v° *baraza* et Ch. Sacleux, *Dictionnaire swahili français*, Paris, 1939-1941, s.v° *baraza*, *harza*. Ajoutons que le swahili a des verbes dérivés : *barizi* « donner ou tenir audience, tenir une assemblée, recevoir, etc. », *barizia* « s'entretenir à l'audience, être donnée ou tenue (à propos d'une audience) », *bariziana* « conférer ensemble à l'audience ». Ch. Sacleux, dans une traduction française, attribue le genre masculin à *barza*.

Restent la liane barbadine, dont le nom, le feuillage et la fleur m'enchantent autant que le fruit, et le corossol ou « cœur de bœuf ».

La barbadine, de son nom scientifique *Passiflora quadrangularis Linnei*, est une plante grimpante de la famille des Passifloracées à fruits comestibles. Quoique n'ayant pas d'entrée dans l'IFA, le mot est attesté au Congo, en Côte-d'Ivoire, au Zaïre. Il trouve sans doute son origine dans un toponyme : *Barbada*, la Barbade, une île des Antilles et doit être venu par l'espagnol : *barbadina* s'entend aujourd'hui au Pérou pour désigner cette passiflore⁶.

André Gide, émerveillé, note en amont du Stanley Pool, sur la rive droite du fleuve : « Vu pour la première fois l'extraordinaire fruit des "barbadines" (passiflores). »

Sous la plume de J.-M. Jadot, dans son livre *Sous les manguiers en fleurs* (p. 81) qui se réfère au Zaïre, on trouve « [les] verdure enlaçantes, étoilées de mauve des barbadines... ». On relève aussi le mot dans un texte de Constant De Deken, « Deux ans au Congo », reproduit par G.-D. Périer, dans *Moukanda* (p. 84).

Barbadine s'emploie aussi pour désigner le fruit, à côté de *maracoua*. Ce mot, avec ses variantes phonétiques et graphiques *maracoudja*, *marakoudja*, *marakudja*, qui témoignent d'un emprunt par voie orale, est repris dans l'IFA et localisé exclusivement au Zaïre. Une citation de H. De Langhe illustre cette entrée : « Sur la droite, un peu à l'écart, se détache une gloriète tapissée de marakoudja aux grosses courges à l'odeur sucrée, séjour de prédilection des coléoptères velus qui y creusent leurs galeries » (*op. cit.*, p. 95). Nous avons lu *maracoudjas* ci-dessus dans la citation d'Ekotongo. Un hapax : la forme *maracajou* dans le texte de Constant De Deken est manifestement fautive, peut-être due à l'attraction du mot *cajou*. Le mot du français du Zaïre tire son origine du portugais brésilien *maracujá*, qui désigne diverses espèces du genre passiflore aux fruits comestibles, lui-même emprunté au tupi et attesté depuis 1587, selon J. P. Machado.

⁶ *Barbadine* est connu aussi dans le français de l'Océan Pacifique (cfr K. J. Hollyman, *Observatoire du français dans le Pacifique*, 7, 1993, p. 33). Attesté comme français antillais en 1816, d'après E. Rolland, *Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, Paris, 1896-1914, ce mot est entré dans le français métropolitain en 1876 (cf. H. Haillon, *Dictionnaire de botanique*, Paris, 1876-1892).

Venons-en enfin au *corossol* ou *corosol*, dit aussi *cœur de bœuf*, comme le signalait Ekotongo dans le passage cité et avant lui J. Vandrunen dans *Heures africaines* (1900, p. 296).

Corossol est mentionné dans l'IFA pour le Bénin, la République Centrafricaine, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, le Zaïre, et glosé *Anona muricata*. Son quasi-synonyme est relevé au Bénin, en République Centrafricaine, en Côte-d'Ivoire, au Rwanda, au Togo, au Zaïre, comme désignant le fruit de l'*Anona muricata* ou de l'*Anona reticulata*. Il est connu aussi dans la zone du Pacifique, où il dénomme l'*Anona muricata* (cf. K. J. Hollyman, dans *Observatoire du français dans le Pacifique*, 7, 1993, p. 56).

La famille des Anonacées comprend des plantes, des arbrisseaux et des arbres originaires des Antilles et d'Amérique centrale, que couvre le mot générique *anone* (variante graphique *annone*). Dans son excellent travail « Terminologie populaire et floristique ivoirienne⁷ », Suzanne Lafage fournit la nomenclature des Anonacées d'Afrique noire : *Anona muricata* Linn. ou *corossolier*, *Anona squamosa* ou *pommier-cannelle*, *Anona reticulata* ou *cœur de boeuf*, *Anona purpurea* Moc. et Sess. ou *aller* ou *tête de nègre*, *Anona montana* Macfad ou *corossolier-bâtard*, *Anona cherimolia* Mill (*chirimoya* dans le *Grand Robert*) ou *chérimolier*, *Anona senegalensis* Pers ou *anone du Sénégal* ou encore *anone sauvage*. Ajoutons, d'après le *Grand Robert*, que l'*Anona reticulata* porte aussi le nom populaire de *cachiman*. Dans la zone du Pacifique, pour désigner l'*Anona squamosa* L., on emploie la forme *pommier-cannelle*, attestée depuis 1863, qui avait été précédée par *pommier de cannelle* (noté en 1817). Quant à *cœur de bœuf* (*Anona reticulata*), il est attesté en Nouvelle Calédonie en 1883. Sur ces deux points, cf. K. J. Hollyman, *op. cit.*, respectivement p. 122 et p. 56.

Le mot *anone*, attesté en 1740, nous est venu par l'espagnol *anón* (1556), qui pourrait avoir la même origine que le portugais *ananás*, venu du guarani *naná*. Toutefois, certains invoquent pour *anone* une source arawak. C'est notamment le cas de G. Friederici, *op. cit.*, p. 53, qui cite, d'après Las Casas, la forme *annona* (1552).

J'ai cité plus haut le français d'Afrique *atier* (ou *attier*), auquel est à joindre, comme nom du fruit, *ate* (ou *atte*). Ces deux mots sont très usités au Gabon mais

⁷ En cours de publication dans le *Bulletin du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire*, à partir du n° 7, 1987-1988.

rare en Côte-d'Ivoire (communication personnelle de Suzanne Lafage). Inconnus de la lexicologie française, ils proviennent du portugais : *ata* y est attesté en 1745 comme fruit très savoureux, *ateira* en 1782 comme fruit semblable à l'anone ; dérivé en *-eira*, il a sans doute aussi désigné l'arbre. Beaucoup de fruitiers sont formés en portugais par ce suffixe féminin (*figueira, nogueira, oliveira, etc.*) équivalent du suffixe masculin *-ier* du français (*figuier, noyer, olivier, etc.*). Quant à l'origine du portugais *ata*, on la trouverait dans le mot *abate* d'une langue des Caraïbes.

Cachiman du *Grand Robert ou cachiment* selon R. Mauny⁸ est emprunté au portugais de même signification *cachima*, qui est tiré de l'arawak. On trouve le pluriel *cachimens* dès 1640 chez le P. Bouton, à propos de la Martinique, *cachiment, cachimentier* chez Du Tertre en 1667. Des textes postérieurs fournissent diverses variantes orthographiques. Cf. G. Friederici, *op. cit.*, p. III, et R. Arveiller, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1772)*, Paris, 1963, p. 109.

Chérimolier (aussi en Nouvelle Calédonie, 1883, d'après K. J. Hollyman, *op. cit.*, p. 51), se rencontre sous diverses formes : *chirimoya* (*Encyclopédie*, 1753 ; *Grand Robert*, Nouvelle Calédonie), *cheirimolia* (Nouvelle Calédonie), *chérimoya* (Guadeloupe), *chérimolie*, fém. (Bescherelle), *chérimole*, fém. (Larousse, 1960). Représenté aussi en anglais colonial et en espagnol d'Amérique centrale et méridionale, ce mot est tiré du quechua, langue amérindienne. Il est attesté au Guatemala dès 1629, au Pérou en 1653. Cf. G. Friederici, *op. cit.*, p. 180 et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW), t. 20, p. 63b.

Corosol (variantes *corossol, corrossol, corassol*) désigne proprement l'*Anona muricata* Linn., l'arbre et le fruit, souvent confondue avec l'*Anona reticulata* Linn. Attesté en 1654 (*corosol*) chez Du Tertre dans son *Histoire générale des Isles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique* (Paris, 1654) mais déjà en 1648 selon K. J. Hollyman, qui ne précise pas sa source. Le mot est en usage en Afrique, comme nous l'avons vu, mais aussi notamment à la Réunion, à Haïti, à la Martinique, à la Guadeloupe, en Nouvelle Calédonie. La lexicologie française le considère comme un mot créole, originaire de la zone des Caraïbes, et le rapproche souvent, dans ses tentatives étymologiques, du nom de l'île de Curaçao.

⁸ Cf. *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest-africain*, Dakar, 1952.

Rétablissons d'abord la réalité linguistique occultée par la graphie et la prononciation françaises : « Curaçao » est le mot portugais *coraçao* « cœur ». Le rapport qui relie le toponyme et le terme botanique n'est pas de nature étymologique. Il consiste en un parallélisme métaphorique. La forme des deux réalités en cause a été comparée à celle d'un organe du corps humain ou animal. Procédé courant : nous avons rencontré plus haut l'anone *tête de nègre*, unité lexicale qui, chez nous, dénomme une variété de chou rouge. Le phénomène est aussi patent dans *cœur de bœuf*, désignant proprement l'*Anona reticulata*, dont le fruit, nous dit Suzanne Lafage, rappelle la forme d'un cœur de bovin ; c'est la traduction littérale (lu portugais du Brésil *coraçao de boi*, dénommant la même réalité).

Celle-ci a donné lieu à d'autres comparaisons anatomiques, toujours avec des organes de forme plus ou moins ronde. *Mamón* de l'espagnol de Cuba, *marné* du créole portugais du Cap-Vert évoquent la mamelle, le sein ; *riñón* de l'espagnol du Venezuela, moins poétique, le rognon. Nous arrivons au nœud du problème avec l'espagnol de Porto Rico qui appelle l'*Anona reticulata* *corazón*. De *corazón* à *corossol*, la transformation ne fait aucun problème pour le phonéticien, d'autant moins que, parmi les formes anciennes, une forme intermédiaire est attestée : *corassol*⁹.

L'histoire du mot se reconstitue aisément : au point de départ, l'emploi métaphorique de l'espagnol *corazón* dans la zone des Caraïbes, le passage au créole français de la même zone, puis à divers français d'Outre-Mer dans la mesure où cette réalité botanique se répand. Pour boucler la boucle, l'espagnol d'Europe emprunte *corosol* au français !

Changeons enfin de registre pour écouter la plainte du poète haïtien René Depestre dans *Un arc-en-ciel pour l'Occident chrétien* (Paris, 1967) : « O chant désolé de nos morts / Tu es mon destin mon Afrique / Mon sang versé mon cœur épique

⁹ La controverse étymologique ne date pas d'hier. L'hypothèse de l'étymologie toponymique (altération du nom de l'île de Curaçao) trouve un appui dans certains témoignages de l'époque, notamment de Du Tertre et de Labat (1724), témoignages qui pourraient relever de ce qu'on appelle l'étymologie populaire. L'hypothèse de l'origine métaphorique (forme du fruit) a déjà été émise par l'abbé Laverdière, éditeur des *Œuvres* de Champlain (1599) : on y trouve les graphies *coraçon* et *corason* et l'explication : « à cause qu'il [le fruit] est en forme de cœur ». G. Friederici (*op. cit.*, p. 211-212) met en doute la forme du fruit et surtout l'usage de cette comparaison en espagnol. La documentation présentée ci-dessus permet de réfuter facilement les objections de G. Friederici.

/ Le pouls marin de ma parole / Mon bois d'ébène mon corosol / Le cri des arbres
morts en moi. »

L'intuition du poète aurait-elle rejoint les investigations laborieuses du
lexicologue, elle qui lui fait trouver dans le corosol un symbole de la nostalgie qui
remplit son coeur ?

Copyright © 1994 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Willy Bal, *De quelques mots voyageurs au long cours* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue
et de littérature françaises de Belgique, 1994. Disponible sur : < www.arlfb.be >